

Département de Seine et Marne

Saint Thibault, le 20 JUILLET 2026

Envoyé en préfecture le 13/08/2026
Reçu en préfecture le 13/08/2026
Publié le 17 Août 26
ID : 077-217704386-20260720-ARRETE_26_179-AR

MAIRIE DE

SAINT THIBAUT DES VIGNES

77400 - Tél : 01.60.31.51.42

Fax : 01 64 02 80 58

n° 2026-179

ARRETE RELATIF A LA CIRCULATION DES CHIENS - JARDIN DE VILLE -
SAMEDI 19 SEPTEMBRE 2026 DE 09H00 A 18H00

Le Maire de la Commune de SAINT THIBAUT DES VIGNES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et L 2212-2, conférant au Maire, sous le contrôle administratif du représentant de l'Etat dans le département, des pouvoirs de police visant à assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques,

Vu l'arrêté n° 97-146 du 21 octobre 1997, relatif à la circulation des chiens dans la Commune de Saint Thibault des Vignes,

VU la demande présentée le 03 Juillet 2026 par Madame BIZE Sandrine 1ere Adjointe au Cadre de vie et à la vie associative ; dans le cadre d'organiser une animation intitulée « Ramassage des déchets »

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des participants, du public et des riverains

Considérant qu'il convient de prévenir tout risque lié à la présence d'animaux dans les zones de forte affluence ;

ARRETE

ARTICLE 1 : La présence de chiens est **strictement interdite** sur l'ensemble du périmètre de la manifestation organisée le 19 Septembre 2026 de 9h00 à 18h00

ARTICLE 2 : – Exceptions

Sont autorisés :

- Les chiens guides d'aveugle ou d'assistance, conformément à la réglementation en vigueur ;
- Les chiens appartenant aux forces de l'ordre ou aux services de sécurité.

Envoyé en préfecture le 13/08/2026

Reçu en préfecture le 13/08/2026

Publié le 17 Août 2026

Besier
Levraut

ID : 077-217704386-20260720-ARRETE_26_179-AR

ARTICLE 3 : Madame la Commissaire de Police, Monsieur Le Commandant de la Caserne des Sapeurs Pompiers et tous les agents régulièrement mandatés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Monsieur Le Sous -Préfet de Torcy.

Le Maire,

Claude VERONA



